



La délégation écologiste *Pour le climat, pour l'emploi* du Conseil Régional des Hauts-de-France se compose de dix élus engagés pour la transition du territoire. Sous la présidence de Karima Delli, ils et elles travaillent activement sur les enjeux énergétiques régionaux, en prônant des solutions respectueuses de l'environnement et en défendant une transition énergétique juste et inclusive.

En tant qu'élue en charge des questions énergétiques, Katy Vuylsteker a piloté la rédaction de ce cahier d'acteurs sur l'EPR2 de Gravelines, affirmant une position pour un modèle énergétique respectueux du vivant et de l'avenir.

Contact : Katy Vuylsteker pour la
délégation Écologistes des Hauts-de-
France

Conseil régional Hauts-de-France
151 Av du Président Hoover
59000 Lille
T +33 3 74 27 56 32
Site Internet : lesecoloigistes hdf.fr

Le point de vue des élu-e-s écologistes du Conseil régional Hauts-de-France

EN BREF.

La délégation écologiste du Conseil régional des Hauts-de-France **s'oppose fermement au projet EPR2 à Gravelines**. Ce projet, symbole d'un nucléaire dépassé, est incohérent avec les objectifs climatiques et énergétiques actuels et constitue une menace économique, sociale et environnementale.

Un choix coûteux et inopportun : Le coût des projets EPR a explosé et l'absence d'investisseurs privés souligne un manque de confiance généralisé. Ce projet détourne des fonds nécessaires au développement des énergies renouvelables, pourtant économiques, créatrices d'emplois et adaptées aux besoins locaux.

Des risques accrus pour le Dunkerquois : ce territoire est déjà soumis à une forte pression industrielle et environnementale. L'ajout de nouveaux réacteurs aggraverait ces vulnérabilités dans un territoire exposé aux submersions et entouré de nombreux sites SEVESO.

Un projet en décalage avec les besoins et l'urgence climatique : L'EPR2 ne répond pas aux besoins immédiats du territoire dunkerquois où des entreprises sont déjà en construction et repose sur une trajectoire énergétique incompatible avec la limitation du réchauffement à +1,5 °C

Notre vision : Nous appelons à privilégier la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables pour répondre efficacement aux défis actuels et stimuler l'économie locale. L'avenir énergétique doit être sûr, résilient et démocratique. Le projet EPR2, coûteux et risqué, appartient au passé. D'autres voies sont possibles et nécessaires.



POURQUOI LES ÉLUS RÉGIONAUX ÉCOLOGISTES DISENT NON AU PROJET EPR2 À GRAVELINES

La région, acteur clé de l'aménagement du territoire et responsable du **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, est directement concernée par les conséquences du projet EPR2 à Gravelines qui soulève des enjeux majeurs et touche à plusieurs compétences régionales fondamentales.

En matière de transports, l'ajout de déchets radioactifs à transporter, générés par les deux nouveaux réacteurs, accentuerait les défis logistiques dans une région où les infrastructures et mobilités sont déjà sous forte pression. En cas d'accident, ces transports dangereux pourraient gravement impacter le réseau régional et la sécurité des habitants.

Sur le plan de la formation professionnelle, les moyens doivent prioritairement être mobilisés pour les filières liées à la transition énergétique, comme les énergies renouvelables et la rénovation thermique, qui offrent des perspectives d'emploi durable et à long terme. Enfin, **le projet EPR2 entre en contradiction avec les objectifs régionaux de sobriété foncière**, essentiels pour préserver les sols et limiter l'artificialisation. Le projet d'EPR2 représente une consommation foncière de pas moins de 170 hectares.

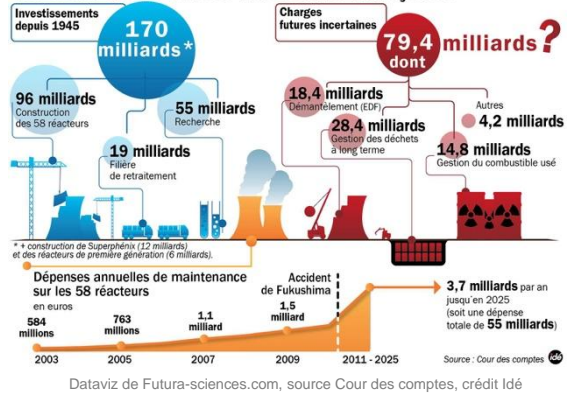
C'est pour répondre à ces préoccupations que les élus régionaux écologistes, dans le cadre de leurs responsabilités, ont souhaité contribuer à ce débat en rédigeant ce cahier d'acteurs. **Ils affirment que l'avenir énergétique de notre région doit privilégier des solutions sobres, durables et résilientes, respectueuses des habitants et des générations futures.**

L'EPR2 : un gouffre économique et social

Le projet de construction des deux réacteurs EPR2 à Gravelines soulève de nombreuses interrogations économiques et sociales. Bien que présenté comme une solution indispensable pour répondre aux besoins énergétiques de demain, **il s'impose surtout comme un fardeau financier et social incompatible avec une transition juste et durable.** Les coûts exorbitants, les incertitudes budgétaires et les impacts sociaux pèsent lourdement sur ce projet.

Le coût estimé du projet s'élève à 16,9 milliards d'euros **ne prend pas en compte les dépenses liées au démantèlement et à la gestion des déchets nucléaires**, sans inclure les dépenses liées au démantèlement des installations ou à la gestion des déchets radioactifs. Cette estimation est alarmante au vu des précédents, comme l'EPR de Flamanville, dont le coût initial de 3,3 milliards d'euros a été multiplié par six pour atteindre 19

Le coût de la filière nucléaire française



milliards d'euros. Alors qu'EDF est endettée à hauteur de 54,5 milliards d'euros et que la dette publique française dépasse 3 240 milliards d'euros, **le financement de l'EPR2 repose en dernière instance sur les citoyens-contribuables. Cela creuse les inégalités sociales tout en fragilisant les services publics essentiels.**

Dans une région où le taux de chômage reste élevé, notamment sur le littoral dunkerquois, **ce projet détourne des ressources des solutions énergétiques renouvelables, pourtant plus prometteuses pour l'emploi local.** L'éolien offshore et le solaire nécessitent des compétences mobilisables localement, à un coût bien inférieur : entre 49 et 88 €/MWh pour le photovoltaïque, contre 110 à 120 €/MWh pour le nucléaire selon la Cour des comptes.

Les alternatives existent. Plusieurs scénarios – proposés par RTE, Négawatt ou Virage Énergie – démontrent qu'un mix énergétique basé sur les énergies renouvelables, combiné à des politiques de sobriété et d'efficacité énergétique, est une solution économiquement viable et respectueuse des objectifs climatiques. Pourtant, ces options sont reléguées au second plan, alors même que la filière nucléaire reste marginale au niveau international. En 2023, la capacité nucléaire mondiale n'a augmenté que de 0,6 GW contre 473 GW pour les énergies renouvelables. Selon l'AIE, d'ici 2030, la croissance prévue est de +5500 GW pour les énergies renouvelables électriques, contre seulement +50 GW pour le nucléaire.

Enfin, le choix du nucléaire perpétue une dette écologique insoutenable. Les générations futures porteront le fardeau de la gestion des déchets radioactifs, dont la durée de vie dépasse souvent plusieurs centaines de milliers d'années. **Ce modèle énergétique, loin de respecter les principes de durabilité et de responsabilité intergénérationnelle, condamne notre avenir à un héritage toxique.**

Les arguments économiques et sociaux contre le projet EPR2 révèlent une incompatibilité flagrante avec les besoins d'une transition énergétique juste et durable. **Plutôt que de financer une technologie coûteuse, inadaptée et risquée, la mobilisation des ressources publiques devrait se concentrer sur les énergies renouvelables**, porteuses de solutions équitables et efficaces pour relever les défis du XXIe siècle.

Gravelines : une zone à haut risque face aux dangers du nucléaire et aux défis climatiques

Le projet des EPR2 exacerbe les risques dans une région déjà saturée d'infrastructures dangereuses et vulnérable aux impacts du changement climatique. **Ce territoire devient un symbole des failles du modèle nucléaire, où sûreté, sécurité et environnement se retrouvent compromis.**

La zone industrialo-portuaire de Dunkerque abrite déjà 17 sites SEVESO seuil haut, auxquels s'ajouteront 5 nouveaux établissements industriels et 2 réacteurs EPR2. **Cette accumulation inédite crée un effet domino en cas d'accident industriel majeur.** À cela s'ajoute le vieillissement des 6 réacteurs actuels, datant de plus de 40 ans, augmentant considérablement les vulnérabilités locales.

Gravelines, situé sur un ancien polder, est **particulièrement exposé aux risques croissants de submersion marine et d'inondations terrestres, exacerbés par le dérèglement climatique.** L'élévation attendue du niveau des mers (+1 mètre d'ici 2100) et l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes augmentent considérablement les vulnérabilités du projet. Les protections actuelles, comme les digues ou la plateforme prévue à 11 mètres NGF, paraissent insuffisantes pour garantir la sécurité des installations face à des événements de plus en plus imprévisibles et violents. Les données sur l'évolution de ces risques tout au long des décennies d'exploitation prévue manquent cruellement. Quels seront les impacts à moyen et long terme des montées des eaux et des débordements fluviaux sur les infrastructures et sur la gestion des rejets thermiques et radioactifs ? Les exemples de Blayais en 1999 ou de Fukushima en 2011 rappellent que même les dispositifs de protection les plus robustes peuvent être dépassés, entraînant des conséquences désastreuses sur les populations, les territoires et l'environnement.

Les rejets radioactifs des EPR2, combinés à ceux des réacteurs existants, aggravent l'impact environnemental. Des radionucléides comme le tritium et l'iode-129 s'accumulent dans les écosystèmes marins, menaçant la biodiversité et les activités économiques locales comme la pêche.

La France fait face à une saturation de ses infrastructures de stockage de déchets nucléaires, comme La Hague. Les EPR2, utilisant du combustible MOX (mélange d'uranium et de plutonium), produiront des déchets encore plus radioactifs et difficiles à gérer. En cas d'accident, le MOX relâcherait des gaz de fission extrêmement dangereux, aggravant l'impact environnemental et sanitaire.

Les transports réguliers de déchets par rail ou route augmentent par ailleurs le risque d'accidents ou de fuites sur le territoire régional ou national.

Les rayonnements, rejetés en exploitation normale, sont associés à des effets sanitaires graves, notamment des cancers, leucémies et malformations congénitales. Les enfants, les foetus et les populations vulnérables sont particulièrement exposés à ces risques. **À Gravelines, les rejets radioactifs s'ajouteraient aux pollutions chimiques déjà présentes dans une région marquée par une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale.** Hélas, l'absence de registres locaux des cancers et leucémies rend difficile une évaluation précise des impacts sanitaires.

Le site de Gravelines, avec ses 6 réacteurs actuels dépassant les 40 ans, montre des signes de vieillissement inquiétants : fissures, corrosion et usure des matériaux. L'ajout de deux nouveaux réacteurs dans ce contexte de vulnérabilité structurelle pose la question de la sûreté globale du site nucléaire. La gestion de ces infrastructures vieillissantes, combinée aux risques climatiques et industriels, nécessite une vigilance accrue et des investissements massifs pour garantir la sécurité des habitants.

Ce projet d'EPR2 à Gravelines, dans un territoire déjà fragilisé, exacerbe les risques industriels, sanitaires et climatiques. Ses porteurs ne peuvent ignorer les enjeux vitaux de sûreté, de sécurité et d'environnement. La concentration des risques industriels, les vulnérabilités climatiques, les rejets radioactifs et la gestion déficiente des déchets nucléaires constituent **une trajectoire énergétique périlleuse et insoutenable, alors que des alternatives renouvelables, sûres et durables sont à notre portée.**

Nucléaire : quand opacité, dépendance et centralisation entravent la transition énergétique



Centrale de Tchernobyl. Vue du sarcophage initial de la zone abandonnée de Pripjat, Ukraine - Adobe Stock bychykhin

Le projet des EPR2 à Gravelines met en lumière des enjeux profonds liés à la gouvernance, à la transparence et aux implications géopolitiques du choix nucléaire. Ces dimensions, souvent occultées dans les discours officiels, soulèvent des questions fondamentales sur la manière dont les décisions énergétiques sont prises, financées et justifiées.

Le processus décisionnel autour des EPR2 illustre un déficit démocratique préoccupant. La relance de la filière nucléaire a été annoncée comme une priorité nationale sans véritable concertation citoyenne, ni consultation des élus locaux. **Le débat public, organisé tardivement, apparaît davantage comme une formalité qu'une réelle opportunité de remettre en question le projet.** Cette approche technocratique, éloignée des préoccupations des habitants comme des besoins réels des territoires, reflète une vision centralisée et rigide de la politique énergétique. L'absence d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) actualisée, définissant clairement les priorités, accentue ce flou démocratique.

Sur le plan institutionnel, la gouvernance du nucléaire génère des coûts de fonctionnement considérables. Le secteur repose sur une myriade d'agences ad hoc – ASN, ANDRA... – chargées de garantir la sécurité, la gestion des déchets et la régulation des activités. Ces structures, bien qu'indispensables dans un contexte de gestion des risques élevés, pèsent sur le modèle économique du nucléaire. Ce système mobilise des ressources publiques disproportionnées au détriment d'alternatives énergétiques plus flexibles et moins onéreuses. Cette centralisation complexe illustre une architecture institutionnelle difficilement compatible avec les impératifs d'agilité et d'efficacité requis par la transition énergétique.

La transparence sur les impacts réels du projet reste également limitée. Les informations concernant les risques sanitaires, les coûts et émissions de GES totaux incluant le démantèlement et la gestion des déchets ou encore l'impact environnemental des rejets radioactifs, sont souvent fragmentaires et sous-estimées. **EDF minimise les risques et les coûts, renforçant une méfiance croissante envers une industrie perçue comme opaque.** Ce manque de clarté alimente légitimement les inquiétudes des populations. Sur le plan géopolitique, le nucléaire ne garantit pas la souveraineté énergétique. **Bien que présenté comme une énergie « nationale », il repose sur l'importation d'uranium,**

provenant en grande partie de pays politiquement instables comme le Niger ou la Russie. Cette dépendance stratégique expose la France à des vulnérabilités importantes, notamment dans un contexte de tensions internationales accrues. De plus, la compétitivité économique du nucléaire est mise à mal par des dépassements de coûts récurrents, au moment où les énergies renouvelables offrent des alternatives et des perspectives économiques prometteuses.

Ces enjeux de gouvernance, de transparence et de géopolitique révèlent une profonde inadéquation entre le projet EPR2 et l'exigence d'une transition énergétique participative et responsable. Le choix du nucléaire perpétue une trajectoire énergétique incompatible avec les défis démocratiques, sociaux et environnementaux auxquels nous faisons face. **L'opacité et les choix centralisés privent les citoyens d'un débat éclairé, et les ressources mobilisées aggravent les inégalités au lieu de renforcer la résilience énergétique.**

CONCLUSION

Le projet EPR2 à Gravelines incarne une **vision dépassée, coûteuse et risquée.** Face à l'urgence climatique, ce choix détourne des ressources des énergies renouvelables, pourtant essentielles pour répondre aux besoins locaux et nationaux. **En s'appuyant sur une technologie aux coûts exorbitants, à la sûreté nucléaire insuffisante et à l'impact environnemental considérable, ce projet aggrave les vulnérabilités d'un territoire déjà saturé d'industries dangereuses.**

De plus, son calendrier tardif, sa gouvernance opaque et son inadéquation avec les objectifs climatiques illustrent une politique énergétique inadaptée aux enjeux actuels. **Sobriété énergétique, développement des renouvelables et résilience locale sont les solutions à privilégier pour un avenir durable.**

Nous appelons citoyens et décideurs à rejeter l'EPR2 et à soutenir des choix adaptés aux besoins présents et respectueux des générations futures.

